

**Centraide Estrie  
(Conseil régional de bien-être  
de Sherbrooke)  
États financiers  
au 31 mars 2012**

**Centraide Estrie  
(Conseil régional de bien-être  
de Sherbrooke)  
États financiers  
au 31 mars 2012**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 17



## Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 500  
455, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Aux membres du conseil d'administration de  
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Téléphone : 819 822-4000  
Sans frais : 1 800 567-6958  
Télécopieur : 819 821-3640  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke), qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) tire des apports de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) et nous n'avons pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux produits de la campagne annuelle de financement, à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2012 et 2011, de l'actif à court terme aux 31 mars 2012 et 2011 et des actifs nets au 1er avril 2011 et aux 31 mars 2012 et 2011. Nous avons, par conséquent, exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2011, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

### **Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Sherbrooke  
Le 2 août 2012

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125487

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Campagne de financement	1 284 169	1 237 351
Transferts provenant des autres établissements de Centraide	398 731	345 505
Transferts vers les autres établissements de Centraide	(2 622)	(7 318)
Produits nets de placements	76 089	44 873
Autres produits	608	2 709
Produit d'un recours collectif	424	143
	<u>1 757 399</u>	<u>1 623 263</u>
<b>Charges</b>		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion	218 714	202 738
Répartition des charges d'administration générale (note 10)	31 700	20 432
Attributions et programmes		
Attributions aux organismes (note 8)	1 020 365	986 118
Autres programmes	316 905	339 795
Programme - service à la communauté - gestion (note 10)	116 948	99 166
Cotisations	14 661	13 436
Répartition des charges d'administration générale (note 10)	21 133	13 621
	<u>1 740 426</u>	<u>1 675 306</u>
Excédent (insuffisance) avant autre contribution	16 973	(52 043)
Autre contribution		
Don à la Fondation communautaire de l'Estrie (note 9)	(16 000)	(2 000)
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>973</u>	<u>(54 043)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

### Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>		<u>2011</u>
	<u>Affectés au fonds de prêts pour immobilisations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Solde au début	67 962	846 569	914 531
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		973	973
Affectations d'origine interne			(54 043)
Avances à des organismes	20 000	(20 000)	
Encaissements des avances à des organismes	(19 035)	19 035	
Solde à la fin	<u>68 927</u>	<u>846 577</u>	<u>915 504</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	973	(54 043)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	7 605	4 464
Apports en actions de sociétés publiques	(11 724)	
Variation des intérêts non encaissés	(4 322)	(2 696)
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	(46 164)	(20 012)
Produits réinvestis des fonds communs d'obligation	(5 380)	(4 582)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 3)	<u>(138 919)</u>	<u>166 989</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(197 931)</u>	<u>90 120</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépôts à terme	(1 160 286)	(119 185)
Cessions de dépôts à terme	1 296 440	115 028
Placements	(618 898)	(726 136)
Cession de placements	564 400	618 521
Avances à des organismes	(20 000)	(50 000)
Encaissements des avances à des organismes	19 035	15 607
Immobilisations	<u>(23 697)</u>	<u>(26 963)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>56 994</u>	<u>(173 128)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursements de l'obligation relative au bien loué et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(4 833)</u>	
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(145 770)</b>	<b>(83 008)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>226 267</u>	<u>309 275</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>80 497</u>	<u>226 267</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Bilan

au 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	80 497	226 267
Dépôts à terme désignés à des fins de transaction, 4,31 %	108 508	136 154
Débiteurs (note 4)	922 465	699 948
Frais payés d'avance		1 891
Encaissements disponibles sur avances à des organismes	19 284	15 285
	<u>1 130 754</u>	<u>1 079 545</u>
Dépôt à terme désigné à des fins de transaction, 4,31 %		107 129
Placements (note 5)	1 132 246	1 011 537
Avances à des organismes (note 6)	49 643	52 677
Immobilisations (note 7)	91 160	65 217
	<u>2 403 803</u>	<u>2 316 105</u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Autres passifs		
Attributions à payer aux organismes	1 319 419	1 243 788
Comptes fournisseurs et charges à payer	59 374	36 981
Apports reportés	104 488	120 805
Tranche de l'obligation relative au bien loué échéant à moins de un an	2 393	
	<u>1 485 674</u>	<u>1 401 574</u>
Obligation relative au bien loué, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 199 \$, échéant en avril 2014	2 625	
	<u>1 488 299</u>	<u>1 401 574</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Affectés au fonds de prêts pour immobilisations en vertu d'une affectation d'origine interne (note 2)	68 927	67 962
Non affectés	846 577	846 569
	<u>915 504</u>	<u>914 531</u>
	<u>2 403 803</u>	<u>2 316 105</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur



# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Actifs et passifs financiers**

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

Les actifs et les passifs financiers détenus ou désignés à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les produits d'intérêts et de dividendes, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Produits nets de placements.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme et les placements sont désignés par l'organisme comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Prêts et créances et autres passifs financiers*

Les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (y compris toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements, le cas échéant.

#### **Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Immeuble	40 ans
Oriflammes	10 ans
Ameublement et équipement, système téléphonique	5 ans

#### **Actifs nets affectés au fonds de prêts pour immobilisations**

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Redistribution des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir les attributions et programmes ainsi que la collecte de fonds. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 60 % pour la collecte de fonds et 40 % pour les attributions et programmes.

### 3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Débiteurs	(222 517)	10 250
Frais payés d'avance	1 891	472
Attributions à payer aux organismes	75 631	140 615
Comptes fournisseurs et charges à payer	22 393	29 852
Apports reportés	<u>(16 317)</u>	<u>(14 200)</u>
	<u>(138 919)</u>	<u>166 989</u>

### 4 - DÉBITEURS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Apports à recevoir classés comme prêts et créances	890 522	687 181
Taxes à la consommation à recevoir	6 555	5 691
Avances à des fournisseurs classées comme prêts et créances	<u>25 388</u>	<u>7 076</u>
	<u>922 465</u>	<u>699 948</u>

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

### 5 - PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Désignés comme étant détenus à des fins de transaction		
Coupons détachés, échéant d'août 2014 à août 2015	<b>204 027</b>	504 746
Obligations, 4,35 % à 5 % (3 % et 4,6 % en 2011), échéant de mai 2016 à décembre 2017	<b>321 575</b>	229 482
Fonds communs d'obligation	<b>469 640</b>	277 309
Fonds du marché monétaire	<b>137 004</b>	
	<u><b>1 132 246</b></u>	<u>1 011 537</u>

La juste valeur des placements a été établie selon le dernier cours acheteur et celle des dépôts à terme selon la valeur actualisée des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt du marché à la date du bilan pour des placements similaires, plus les revenus courus.

### 6 - AVANCES À DES ORGANISMES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations		
Avance à Centre de plein air « Le Soulier Vert Inc. », sans intérêt (taux effectif de 2,65 %), encaissable par versements trimestriels de 1 250 \$, échéant en 2016	<b>16 250</b>	500
Avance à Centre des femmes La Parolière, sans intérêt (taux effectif de 5,25 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en mars 2013	<b>3 571</b>	7 142
Avance au C.A.L.A.C.S., sans intérêt (taux effectif de 4,5 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2015	<b>10 713</b>	14 285
Avance à l'Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle, sans intérêt (taux effectif de 2,48 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2018	<b>19 643</b>	23 214
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke, sans intérêt (taux effectif de 3,18 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2018	<b>18 750</b>	22 321
Avance à Solution Budget Plus, sans intérêt, encaissable par versements trimestriels de 500 \$, échu en 2011		500
	<u><b>68 927</b></u>	<u>67 962</u>
Encaissements disponibles à court terme	<u><b>19 284</b></u>	<u>15 285</u>
	<u><b>49 643</b></u>	<u>52 677</u>

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 19 284 \$ en 2013, à 15 713 \$ en 2014 et en 2015, à 8 392 \$ en 2016, et à 7 142 \$ en 2017.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

### 7 - IMMOBILISATIONS

	<b>2012</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Immeuble	98 901	41 181	57 720
Oriflammes	4 333	3 681	652
Ameublement et équipement	79 092	54 185	24 907
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition			
Système téléphonique	9 851	1 970	7 881
	<b>192 177</b>	<b>101 017</b>	<b>91 160</b>

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis une immobilisation pour un coût total de 9 851 \$ au moyen d'un contrat de location-acquisition.

	<b>2011</b>		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Immeuble	95 602	38 749	56 853
Oriflammes	4 333	3 248	1 085
Ameublement et équipement	58 694	51 415	7 279
	<b>158 629</b>	<b>93 412</b>	<b>65 217</b>

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

### 8 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Animation jeunesse du Haut-Saint-François (no 89406-0268)	<b>11 774</b>	11 273
ACTE (no 10029-6490)	<b>21 091</b>	20 329
Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (no 13149-8719)	<b>16 702</b>	15 434
Association de promotion et de défense des droits de l'Estrie (Han- Droits) (no 14083-4128)	<b>18 317</b>	17 538
Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle Inc. (no 12102-9557)	<b>17 804</b>	17 047
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie Inc. (no 11879-3504)	<b>13 501</b>	12 927
Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie (no 12897-2726)	<b>8 730</b>	8 359
Association des personnes sourdes de l'Estrie (no 89438-5855)	<b>14 025</b>	13 428
Association des personnes stomisées de l'Estrie Inc. (no 11879-3686)	<b>3 645</b>	3 490
AEIFA (no 89185-2667)	<b>12 055</b>	11 240
L'Autre Rive (no 10299-7897)	<b>13 313</b>	12 747
Cuisine Collective Le Blé D'Or de Sherbrooke (no 13970-8853)	<b>50 620</b>	48 487
Centre d'action bénévole Concert'Action Garthby-Beaulac (no 11944-7514)	<b>12 818</b>	12 273
Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (no 10689-2714)	<b>12 291</b>	11 768
Centre d'action bénévole de Windsor (no 10087-7570)	<b>12 492</b>	11 961
Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François (no 13243-3061)	<b>17 965</b>	15 954
Centre d'action bénévole de Valcourt et région Inc. (no 13168-6230)	<b>13 004</b>	12 451
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (no 10688-9207)	<b>17 577</b>	16 547
Centre de plein air « Le Soulier Vert Inc. » (no 11884-6054)	<b>10 460</b>	9 460
Centre de santé des femmes de l'Estrie (no 10689-6020)	<b>15 466</b>	14 808
Centre des femmes de la MRC du Granit (no 14079-3365)	<b>15 776</b>	14 148
Centre des femmes de Lennoxville et environs (no 873439061)	<b>13 581</b>	13 003
Centre des femmes du Val-Saint-François (no 10088-6381)	<b>16 122</b>	15 436
Centre des femmes La Parolière (no 10689-3845)	<b>16 457</b>	15 757
Centre des femmes de Memphrémagog (no 13909-9287)	<b>15 381</b>	14 727
Maison des jeunes de Lennoxville Youth Centre (no 12051-4229)	<b>11 301</b>	10 324
Centre l'Élan (no 10789-6830)	<b>17 022</b>	15 422
Centre pour femmes immigrantes (no 14046-2524)	<b>17 811</b>	17 053
S.O.S. Grossesse (no 13644-1649)	<b>15 845</b>	14 982
Cuisines collectives « Bouchée double » (no 14118-2717)	<b>15 046</b>	14 406
Points Jeunesse du Granit (no 10102-4560)	<b>16 760</b>	16 047
Commun'Action Ste-Jeanne D'Arc Inc. (no 86449-0487)	<b>12 737</b>	12 195
Cuisine Amitié de la MRC d'Asbestos (no 89365-6454)	<b>12 435</b>	11 906

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

### 8 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES (suite)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Cuisine collective du Haut-Saint-François (no 88323-5038)	<b>15 302</b>	14 651
Élixir ou l'Assuétude d'Ève (no 14079-3209)	<b>18 177</b>	17 404
Famille Espoir (no 89613-5746)	<b>17 074</b>	16 348
Famille Plus (no 14046-5758)	<b>12 150</b>	11 633
La Chaudronnée (no 10291-8729)	<b>28 157</b>	26 185
La Croisée des sentiers (no 14015-6472)	<b>9 895</b>	8 895
La Maison Caméléon de l'Estrie Inc. (no 89245-2368)	<b>10 309</b>	9 273
Le Rivage du Val-Saint-François (no 13207-1382)	<b>14 727</b>	14 100
Les Jeunes du Coin d'Ascot (no 10323-2286)	<b>19 740</b>	18 763
Les Soupapes de la Bonne Humeur Inc. (no 13252-3861)	<b>18 656</b>	17 862
Les Tabliers en folie de Richmond (no 14127-1130)	<b>19 692</b>	18 854
Local des jeunes des Jardins-Fleuris (no 86760-3540)	<b>13 288</b>	12 723
Maison de la famille de Sherbrooke Inc. (no 89346-0766)	<b>18 774</b>	17 738
Maison de la famille Memphrémagog (no 14095-4934)	<b>15 036</b>	13 000
Maison des jeunes « Actimage » (no 13363-8585)	<b>10 812</b>	9 835
Maison des jeunes de Coaticook (no 107593204-12589)	<b>15 875</b>	15 200
Maison des jeunes de Waterville « Les Pacifistes » (no 13862-7583)	<b>11 384</b>	10 900
Maison Jeunes-Est (no 12987-9029)	<b>21 070</b>	20 174
Marraine Tendresse (no 89130-7019)	<b>11 450</b>	10 963
Moment'Hom (no 89275-4714)	<b>14 582</b>	13 962
Cinq maisons de jeunes du milieu rural		
Regroupement des jeunes de Saint-Camille (no 89022-5444)	<b>8 217</b>	7 869
Découverte jeunesse d'Ham-Sud (no 89334-2766)	<b>8 218</b>	7 868
Mouvement jeunesse de Saint-Georges (no 88944-4378)	<b>8 218</b>	7 868
Action jeunesse de Saint-Adrien (no 89233-3444)	<b>8 218</b>	7 868
Maison des jeunes de Wotton (no 89179-7847)	<b>8 218</b>	7 868
Partage Saint-François (no 131034597)	<b>13 453</b>	12 453
Passerelle de Weedon Inc. (no 10296-9524)	<b>13 130</b>	12 533
Rayon de Soleil de l'Estrie (no 13713-9952)	<b>10 559</b>	10 059
Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie (no 10788-6780)	<b>16 986</b>	16 263
Sercovie (no 11914-5597)	<b>31 704</b>	30 390
Service budgétaire populaire de l'Estrie (Solution Budget Plus) (no 10479-0332)	<b>20 323</b>	19 323
Service budgétaire populaire des Sources (no 89422-1092)	<b>15 209</b>	14 562
Spot Jeunesse de Sherbrooke (no 10496-9787)	<b>15 272</b>	14 622
Vaillants bénévoles de Lac-Mégantic (no 89258-8468)	<b>10 000</b>	9 806
Villa Pierrot Inc. (no 84317-2396)	<b>15 036</b>	13 000
Virage Santé mentale (no 12059-8297)	<b>12 223</b>	11 703
Ajustement d'attributions d'exercices antérieurs	<b>(20 693)</b>	673
	<b><u>1 020 365</u></b>	<b><u>986 118</u></b>

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

### 9 - DON À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE DE L'ESTRIE

En vertu d'une entente conclue entre l'organisme et la Fondation communautaire de l'Estrie, les ressources transférées à cette dernière doivent servir exclusivement aux fins de l'organisme. Au 31 mars 2012, le total des montants transférés s'élève à 55 600 \$.

### 10 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Les charges afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Collecte de fonds		
Charges de gestion	175 420	148 750
Répartition des charges d'administration générale	<u>31 700</u>	<u>20 432</u>
	<u>207 120</u>	169 182
Attributions et programmes		
Programme - service à la communauté - gestion	116 948	99 166
Répartition des charges d'administration générale	<u>21 133</u>	<u>13 621</u>
	<u>138 081</u>	112 787
	<u>345 201</u>	<u>281 969</u>

### 11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

#### Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

#### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.



# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

---

### **11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### *Risque de marché*

– Risque de taux d'intérêt :

Les dépôts à terme et les placements en obligations et en coupons détachés portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

– Autre risque de prix :

L'autre risque de prix correspond également au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours du marché. Les placements sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés financiers. La valeur comptable au bilan de ces placements, après déduction des moins-values durables, représente le montant maximum de l'autre risque de prix auquel l'organisme est exposé.

#### *Risque de crédit*

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

– Encaisse et dépôts à terme :

L'encaisse et les dépôts à terme sont détenus auprès d'une institution financière reconnue. La direction de l'organisme considère que ces actifs financiers sont à faible risque de perte.

– Placements :

Les placements en obligations, en fonds communs d'obligation, en fonds du marché monétaire et en coupons détachés représentent des obligations et des coupons de villes et du gouvernement provincial. La direction de l'organisme considère que ces actifs financiers sont à faible risque de perte.

– Apports à recevoir et avances à des fournisseurs et aux organismes :

Les apports à recevoir, les avances à des fournisseurs et les avances aux organismes sont gérés et analysés de façon continue par la direction de l'organisme. La direction de l'organisme considère que ces actifs financiers sont à faible risque de perte.

#### *Risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

# Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

## Notes complémentaires

au 31 mars 2012

### 12 - GESTION DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme définit son capital comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Actifs nets	<b>915 504</b>	914 531
Apports reportés	<b>104 488</b>	120 805
	<b><u>1 019 992</u></b>	<b><u>1 035 336</u></b>

L'organisme gère son capital principalement au moyen de la collecte de fonds auprès de divers apporteurs.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines activités.

L'organisme est soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital. Ces exigences sont prévues dans certaines ententes avec des apporteurs de fonds et concernent les apports reportés. L'organisme fait un suivi continu de ces exigences. Au cours de l'exercice, l'organisme s'est conformé à ces exigences.